

# IAHAIO

International Association of  
**Human-Animal Interaction**  
Organizations

## LIVRE BLANC DE L'IAHAIO

Définitions concernant  
les Interventions Assistées par l'Animal et  
les recommandations pour assurer le bien-être des animaux associés  
à ces activités.

# PREAMBULE

## QUI EST L'IAHAIO?

---

L'IAHAIO est née en 1992 de la volonté d'organisations nationales traitant de la relation entre l'homme et l'animal de donner un cadre plus formel aux différents rendez-vous internationaux qui les rassemblaient depuis 1977, avec aussi pour objectif d'apporter une contribution majeure et leader au niveau international pour la compréhension de la relation entre l'homme et l'animal (HAI).

Cette mission s'accomplit dans deux domaines, celui de la relation Homme-Animal et celui des interventions assistées par l'animal, à travers :

- la promotion de la recherche, l'éducation et le développement des pratiques
- l'action collaborative entre ses membres (forums d'idées et d'informations, partages d'expérience)
- la sensibilisation des décideurs politiques aux niveaux national et international sur ces domaines.

A cette fin, les membres de l'IAHAIO, constituent des groupes de travail ad hoc sur les questions liées à la relation Homme-Animal. Ce travail collégial et international a abouti à la publication de résolutions<sup>1</sup> et de recommandations (comme ce livre blanc) fédératrices qui ont pour vocation d'aider au développement et à la reconnaissance des bénéfices induits par la relation entre l'homme et l'animal,

*Chaque organisation membre est invitée, à son échelon national, à se les approprier pour les partager avec les différents acteurs des domaines de relation Homme-Animal et de la médiation animale, et sensibiliser sur ces sujets les interlocuteurs institutionnels et politiques.*

---

<sup>1</sup> Déclarations de Genève en 1995 ("les interactions Homme-Animal) de Prague en 1998 ("Recommandations pour les activités associant l'animal"), de Rio en 2001 ("La présence animale en milieu scolaire), de Tokyo en 2007, de Chicago en 2013 et 2018 (« la violence domestique et la maltraitance faite aux animaux »)

## LE CONTEXTE INTERNATIONAL

---

Le document édité prend en compte un contexte international. Il existe des différences de fonctionnement entre ce qui est préconisé dans ce texte et ce qui se pratique en France. Ainsi, en lisant ce document, il est important de noter :

- Que les termes de "médiation animale" ou "médiation par l'animal" sont usités dans les milieux francophones et n'ont pas d'équivalent en langue anglaise. On parlera plus d'Intervention Assistée par l'Animal, qui elle n'englobe pas toutes la diversité des pratiques comme le fait le terme de médiation animale.
- L'utilisation du terme "thérapeutique" n'est pas faite dans les mêmes contextes et par les mêmes professionnels.
- Au niveau international, la liste des espèces animales pouvant ou ne pouvant pas intervenir est différente de la France (ex : dans ce document, il n'est pas mentionné le lapin).
- Tandis qu'en France nous parlons de bénéficiaire, dans les pays anglophones, le terme utilisé est client.
- Etc.

Ces différences sont la conséquence des spécificités culturelles au travers le monde. Ce livre blanc de l'IAHAIO a le mérite de proposer un texte qui se veut le plus transversal possible des incontournables de la médiation animale. Précisément, son rôle est de nous inciter à toujours nous remettre en question, de réfléchir sur nos pratiques et de respecter des valeurs et une éthique professionnelle.

La première version de ce livre blanc a été éditée en anglais en 2014 et traduite en français en 2015 par Marine Grandgeorge, Sylvie Mckandie et Catherine Roblin. La version actualisée en langue anglaise date de 2018 et a été traduite en français en 2019 par Marine Grandgeorge.

# RAPPORT FINAL

Présidente : Dr. Brinda Jegatheesan (Etats-Unis)

Membres: Dr. Andrea Beetz (Allemagne), Dr. Elizabeth Ormerod (Royaume-Uni), Dr. Rebecca Johnson (Etats Unis), Dr. Aubrey Fine (Etats-Unis), Keiko Yamazaki (Japon), Christi Dudzik (Etats-Unis), Dr. Rita Maria Garcia (Brésil), George Choi (Corée du Sud), Melissa Winkle (Etats-Unis).

## MISES À JOUR POUR 2018

*Les mises à jour de 2018 du livre blanc de 2014 incluent la définition du coaching / conseil assisté par l'animal et la définition des approches One Health (« Une santé ») et One Welfare (« un Bien-Être) dans les interventions assistées par l'animal.*

*Révisé en avril 2018 et approuvé par le conseil d'administration de l'IAHAIO*

## TABLE DES MATIERES

Mission et vision.....	6
Groupe de travail sur les définitions de l'IAHAIO concernant les interventions assistées par l'animal et les recommandations visant à assurer le bien-être des animaux associés à ces activités. ....	7
Définitions .....	9
One Health (Une Santé) Et One Welfare (Un Bien-Etre) .....	11
Recommandations concernant les bénéficiaires et le bien-être animal dans les IAA.....	13
Références.....	18
Remerciement .....	18
Traduction .....	19

## MISSION ET VISION

---

L'IAHAIO est la principale association mondiale d'organisations soucieuses de faire progresser le domaine de l'Interaction Homme-Animal (IHA). Ceci est accompli grâce à la recherche, à l'éducation et à la collaboration entre ses membres, les décideurs, les praticiens, d'autres organisations intéressées par les interactions Homme-Animal et le grand public.

Nombre de ses organisations membres sont impliquées dans des activités assistées par les animaux, des thérapies assistées par les animaux, de l'éducation assistée par les animaux et / ou la formation des animaux d'assistance. L'IAHAIO vise à promouvoir un traitement respectueux et responsable des êtres humains et des animaux lors d'interventions et d'interactions avec les animaux.

L'IAHAIO compte plus de 90 organisations membres multidisciplinaires et d'associations professionnelles au niveau mondial telles que : AVMA, AAHA, FECAVA, FVE, JAHA, KAHA, WAP et AAH-ABV dans le domaine de la médecine vétérinaire, de la Fondation HABRI, de l'ISAZ et d'un large éventail d'universités et des organismes de pratique de médiation animale. Le très grand nombre d'organisations membres positionne fortement l'IAHAIO pour être le leader dans le domaine des IHA.

L'IAHAIO organise des conférences et des workshops internationaux offrant un large éventail d'informations essentielles et des possibilités de mise en réseau uniques pour les acteurs du domaine des IHA, destinés à favoriser le dialogue, l'échange d'informations et des stratégies de planification afin de faire progresser le domaine des IHA et de traiter les problèmes du domaine.

## GROUPE DE TRAVAIL SUR LES DEFINITIONS DE L'IAHAIO CONCERNANT LES INTERVENTIONS ASSISTEES PAR L'ANIMAL ET LES RECOMMANDATIONS VISANT A ASSURER LE BIEN-ETRE DES ANIMAUX ASSOCIES A CES ACTIVITES.

---

Le groupe de travail sur les définitions de l'IAHAIO concernant les Interventions Assistées par l'Animal et les recommandations visant à assurer le bien-être des animaux participant à ces activités a été mis en place en mars 2013. Les personnes ayant participé à ce groupe de travail sont des universitaires, des vétérinaires, des praticiens de terrain venant de différents pays. Toutes ces personnes sont impliquées ou ont des connaissances spécifiques et reconnues dans les différentes dimensions du domaine des Interactions Homme-Animal (IHA).

Les défis auxquels doit fait face le domaine des IHA au niveau international sont nombreux. Par exemple, la variété des terminologies utilisées : Interventions Assistées par l'Animal (IAA) et Activités Assistées avec l'Animal (AAA) sont source de confusion. Il y a aussi un manque de recommandations concernant les personnes impliquées et les animaux. Reconnaisant l'urgence de répondre aux questions ci-dessus, un groupe de travail a été créé avec pour mission de clarifier et de faire des recommandations sur les terminologies et les définitions des IAA et AAA, d'une part, et définir un cadre de pratiques éthiques concernant le bien-être des animaux impliqués, d'autre part.

Les recommandations du groupe de travail de 2014 figurant dans le livre blanc sont le résultat d'une année de discussions approfondies, réfléchies et franches sur la gravité de la confusion et le manque de lignes directrices en matière de IHA, d'un partage respectueux et proactif de l'information et des points de vue, et un examen attentif de la littérature disponible. Le conseil d'administration de l'IAHAIO a examiné toutes les révisions suggérées par la majorité des membres lors de l'AG de 2014 à Amsterdam et celles qui ont été approuvées à l'unanimité par le conseil d'administration ont été incluses dans cette version actualisée.

Le livre blanc est destiné, de façon non exhaustive, aux professionnels de la santé, des services paramédicaux, des domaines sanitaires et sociaux et aux vétérinaires participant à des interventions assistées par les animaux.

Le groupe de travail encourage les membres de l'IAHAIO à adopter ces définitions et lignes directrices et à les mettre en œuvre tant au niveau théorique que de la recherche et de la pratique. Il est également recommandé de les faire appliquer par des personnes travaillant dans leur proximité géographique.

Le groupe de travail recommande également aux membres de l'IAHAIO de promouvoir ces définitions et recommandations dans leurs pays respectifs.



## DEFINITIONS

---

### Interventions Assistée par l'Animal (IAA)

Une Intervention Assistée par l'Animal est une intervention avec des objectifs orientés où l'animal est intentionnellement présent pour agir dans le domaine de la santé, l'éducation et le champ social (par exemple, dans le travail social) dans le but d'apporter des effets thérapeutiques chez le bénéficiaire. Les interventions assistées par l'animal sont menées par un duo humain / animal au service de l'humain (le bénéficiaire). C'est le cas de la Thérapie Assistée par l'Animal (TAA) et de l'Éducation Assistée par l'Animal (EAA) ou sous certaines conditions, de l'Activité assistée par l'animal (AAA). Il comprend également le coaching assisté par animal (AAC). De telles interventions devraient être développées et mises en œuvre en utilisant une approche interdisciplinaire.

- **Thérapie Assistée par l'Animal (TAA)** : la Thérapie Assistée par l'Animal a un objectif orienté, planifié et à vocation thérapeutique structurée et dirigée et /ou réalisée par des professionnels de la santé, de l'éducation et du soin. Les effets de l'intervention sont évalués et inclus dans les écrits professionnels. La TAA est réalisée et / ou dirigée par un professionnel dont l'expertise est reconnue (qualification, diplôme, compétences, autorisation d'exercer, ou équivalent) dans le cadre de sa pratique professionnelle. La TAA met l'accent sur l'amélioration du fonctionnement physique, cognitif, comportemental et / ou socio-affectif du bénéficiaire, soit en intervention individuelle ou en groupe. Le professionnel qui propose la TAA (ou la personne qui travaille avec l'animal sous la supervision du professionnel spécialiste de l'humain) doit avoir une connaissance suffisante du comportement, des besoins, de la santé, des indicateurs et de la régulation du stress des animaux impliqués.

- **L'Education Assistée par Animal (ou Pédagogie Assistée par l'Animal) (EAA) :** L'Education Assistée par Animal est une intervention structurée avec un objectif orienté et planifié. Elle est dirigée et / ou réalisée par un professionnel de l'enseignement. L'EAA est menée par un professeur ou un enseignant spécialisé, soit en individuel soit en groupe. Un exemple d'EAA donné par un enseignant en filière « classique » ou « ordinaire » peut être une séance d'information concernant la responsabilité qu'implique la possession d'un animal de compagnie.. L'EAA, lorsqu'elle est effectuée par des enseignants spécialisés, est également considérée comme une intervention thérapeutique et orientée vers un objectif. Ces activités sont axées sur les objectifs académiques, les compétences pro-sociales et le fonctionnement cognitif. Les progrès de l'élève sont mesurés et documentés. Le professionnel qui propose l'EAA, y compris les enseignants dans les écoles ordinaires ou classiques (ou la personne qui travaille avec l'animal sous la supervision du professionnel de l'éducation) doit avoir une connaissance suffisante du comportement, des besoins, de la santé, des indicateurs et de la régulation du stress des animaux impliqués.
- **Activité Assistée par l'Animal (AAA) :** l'Activité Assistée par l'Animal se basent sur des interactions ou des visites informelles souvent menées par un bénévole et son animal avec des objectifs de motivation, d'éducation ou de récréation. Ces interactions n'ont aucun objectif de traitement. Les AAA sont généralement proposées par des personnes qui n'ont pas de qualification ou de compétences dans le domaine de la santé, l'éducation ou du soin. Le duo Homme et Animal doit, au moins, avoir reçu une formation initiale avec une évaluation de sa capacité à participer à des visites informelles. Ce duo Homme et Animal qui accomplit des AAA peut également être amené à travailler formellement et directement avec un professionnel de la santé, de l'éducation, ou du soin avec des objectifs spécifiques et documentés. Dans ce cas, il participe à des TAA ou des EAA qui sont menées par les professionnels dans le cadre de leur spécialité. Les exemples d'AAA incluent les réponses aux crises qui se font assister par des animaux et qui visent à reconforter et à soutenir les survivants de traumatismes, de crises et de catastrophes, mais aussi des AAA impliquant des animaux de compagnie visiteurs pour des activités de rencontre avec les résidents des maisons de retraite. Le professionnel qui propose l'AAA doit avoir une connaissance suffisante du comportement, des besoins, de la santé, des indicateurs et de la régulation du stress des animaux impliqués.

- **Coaching / conseil assisté par animal (CAA)** : Le coaching ou conseil assisté par animal est une intervention assistée par l'animal structurée avec un objectif orienté et planifié. Elle est dirigée et / ou réalisée par des professionnels agréés comme coach ou conseiller. Les progrès de l'intervention sont mesurés et inclus dans la documentation professionnelle. La CAA est proposée et / ou dirigée par un coach professionnel ou un conseiller (avec une licence, un diplôme ou équivalent selon le pays d'exercice) ayant une expertise dans le domaine d'activité professionnelle. La CAA est axée sur l'amélioration du développement personnel du bénéficiaire, sur la compréhension et l'amélioration des processus du groupe, ou sur les compétences sociales et / ou le fonctionnement socio-émotionnel du ou des bénéficiaires. Le coach ou le conseiller qui propose le CAA (ou la personne travaillant avec l'animal sous la supervision de celui-ci) doit avoir une connaissance suffisante du comportement, des besoins, de la santé, des indicateurs et de la régulation du stress des animaux impliqués.

## **ONE HEALTH (UNE SANTE) ET ONE WELFARE (UN BIEN-ÊTRE)**

---

*One Health* n'est pas un nouveau concept. Cela remonte aux années 1800, lorsque les scientifiques ont déterminé de nombreuses similitudes dans les processus pathologiques de l'Homme et de l'Animal. Plus récemment, ses applications impliquent des vétérinaires et d'autres scientifiques qui collaborent pour protéger la santé publique. *One Health* reconnaît que « la santé de la population est liée à la santé des animaux et de l'environnement » et que « l'objectif est d'obtenir des résultats optimaux pour la santé en tenant compte de l'interdépendance des individus, des animaux, des plantes et de leur environnement partagé ». (Center for Disease Control [CDC], États-Unis). Le *Center for Disease Control* a adopté la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé, à savoir « un état de complet bien-être physique, mental et émotionnel » (OMS, 1946).

Plus récemment, l'approche interdisciplinaire a été étendue au concept de *One Welfare* qui reconnaît l'interdépendance entre le bien-être animal, le bien-être humain et l'environnement (Pinillos, 2016) La nature collaborative interdisciplinaire de ces deux approches offre des opportunités uniques aux professionnels de plusieurs disciplines et aux différents partenaires de

collaborer aux niveaux local, national et mondial pour améliorer la santé des personnes, des animaux et de l'environnement. La référence de l'Organisation Mondiale de la Santé se réfère aux états émotionnels et sociaux qui figure également dans l'ouvrage « Comprendre le bien-être social » (Fraser, 2008), ouvrage qui souligne le lien étroit qui existe entre le bien-être des animaux et la santé humaine.

*One Health* et *One Welfare* sont des concepts pertinents pour les interventions assistées par les animaux, dont les objectifs sont similaires ; à savoir l'amélioration de la santé humaine, du bien-être humain et du fonctionnement humain. Les vétérinaires peuvent utiliser leurs connaissances des interactions entre l'Homme et les Animaux ainsi que de la santé et du comportement des animaux pour traiter les problèmes de santé publique dans le cadre de programme *One Health* et *One Welfare*.

Les vétérinaires pour animaux de compagnie commencent à adopter un tel mode de pratique pour améliorer le bien-être et la qualité de vie de ces clients, tout en offrant des soins vétérinaires de qualité, dans le cadre d'une approche dite de pratique vétérinaire centrée sur le lien (Ormerod, 2008).

Jordan & Lem (2014) expliquent que « là où il y a des états médiocres de bien-être humain, il existe couramment des états de bien-être animal eux aussi médiocres... De même, les animaux servent souvent d'indicateurs de la santé et du bien-être humains, des violences animales et des violences familiales » (p. 1203).

Il serait contraire à l'éthique de créer une IAA dans le but d'améliorer le bien-être d'un bénéficiaire par le biais d'un programme compromettant le bien-être de l'animal ou d'autres personnes. En concevant des IAA efficaces, les installations et les prestataires doivent s'assurer que des dispositions et des protocoles adéquats sont en place pour surveiller et protéger en permanence la santé et le bien-être de tous les bénéficiaires, du personnel, des visiteurs et des animaux concernés. Une approche interdisciplinaire *One Health* et *One Welfare* permettra d'atteindre cet objectif.

Une approche interdisciplinaire *One Health* et *One Welfare* devrait être utilisée dès les premières étapes de la planification et tout au long de la vie de chaque programme afin de garantir la mise en place de protocoles appropriés pour protéger la santé des participants, humains et animaux.

### Bien-être des bénéficiaires

- Toutes les mesures doivent être prises pour assurer la sécurité des bénéficiaires. Les professionnels doivent réduire les risques pour les bénéficiaires pris en charge dans le cadre des IAA. Ils doivent s'assurer que les bénéficiaires ne sont pas allergiques à certaines espèces et être au courant des risques pour certaines populations et des critères d'exclusion en fonction du risque (ex : risque d'infection chez les bénéficiaires immunodéprimés), et des infections qui peuvent se transmettre d'un bénéficiaire à l'autre via l'animal. Dans certaines situations, par exemple lorsque vous travaillez avec des bénéficiaires immunodéprimés, les spécialistes de la santé peuvent exiger des tests de dépistage pour les animaux afin de garantir qu'ils ne sont pas porteurs d'infections particulières.
- Les propriétaires des animaux doivent comprendre les besoins des bénéficiaires concernés. Ils devraient avoir reçu une formation sur le contexte humain dans lequel se déroule l'IAA.
- Les bénéficiaires peuvent avoir des points de vue différents à propos de certains des animaux présents dans les interventions. Quand les croyances des bénéficiaires - religieuses, culturelles ou autres - vont à l'encontre des IAA qui sont recommandées, il est souhaitable que les professionnels discutent avec les bénéficiaires – ou leurs familles en cas d'incapacité - d'autres alternatives.

### Bien-être des animaux

Les IAA ne doivent être menées qu'avec des animaux qui sont en bonne santé, solides à la fois physiquement et émotionnellement et qui prennent plaisir à ce type d'activité. Les professionnels sont tenus responsables du bien-être des animaux avec lesquels ils travaillent. Les professionnels pratiquant les IAA doivent prendre en considération la sécurité et le bien-être de tous les participants. Les professionnels doivent être conscients que l'animal qui participe à ces

activités, indépendamment de l'espèce, n'est pas simplement un outil, mais un être vivant. Ci-dessous sont décrites les meilleures pratiques pour les animaux impliqués dans les IAA et les AAA, ceci concerne aussi les chiens d'assistance et de service.

- Seuls les animaux domestiques peuvent être impliqués dans les interventions et les activités. Les animaux domestiques (ex : chiens, chats, chevaux, animaux de ferme, cochons d'Inde, rats, poissons, oiseaux) sont les animaux les plus adaptés pour les interactions sociales avec les humains. Cependant, il est important de noter que, bien que de nombreuses espèces de poissons en aquarium soient considérées comme des animaux de compagnie dans les institutions, peu sont adaptés pour les interactions sociales. Les oiseaux et les poissons ne doivent pas être capturés dans la nature, mais issus d'élevage. Les animaux domestiques doivent être bien familiarisés à l'homme et éduqués selon des techniques sans violence, telles que le renforcement positif. Les animaux domestiques doivent être certifiés comme répondant à certains critères par un organisme national ou international.
- Les espèces sauvages et exotiques (ex : dauphins, éléphants, singes capucins, chiens de prairie, arthropodes, reptiles), même apprivoisés, ne peuvent pas être impliqués dans les interactions. Les raisons sont nombreuses et incluent des risques élevés pour les bénéficiaires, dus aux zoonoses et aux problèmes de bien-être animal. *The Whale and Dolphin Conservation Society* (Comité de Sauvegarde de la Baleine et du Dauphin) a déclaré que les thérapies assistées par le dauphin ne répondent pas aux besoins et conditions de bien-être psychologiques ou physiques tant des humains que des dauphins (Brakes & Williamson, 2007, p.18). Toutefois, l'observation et la contemplation des animaux sauvages dans leur environnement naturel et dans les sanctuaires de la vie sauvage qui répondent aux normes nationales / internationales de bien-être animal peuvent être proposées, par opposition à un contact direct avec des animaux sauvages, à condition que cela soit fait de façon à ne causer de stress aux animaux ni endommager leur habitat.
- Tous les animaux, y compris tous ceux qui seraient considérés comme de «bons animaux de compagnie» par leurs propriétaires, ne sont pas de bons candidats pour être inclus dans des IAA ou AAA. Les animaux envisagés pour la participation aux IAA ou AAA doivent être soigneusement évalués par un expert en comportement animal (ex : vétérinaire, comportementaliste). Seuls ceux présentant des dispositions et une formation adéquates devraient être choisis pour les IAA ou AAA. Des évaluations

régulières doivent être effectuées afin de s'assurer que les animaux continuent à manifester des dispositions appropriées. Un vétérinaire comportementaliste ou un comportementaliste doit également examiner les animaux choisis avant leur implication auprès des bénéficiaires - évaluation de leur état de santé, leur tempérament et leur comportement - et veiller à ce que tous les protocoles appropriés de prévention soient mis en place.

- Les intervenants et les professionnels qui travaillent avec des animaux doivent avoir reçu une formation sur les besoins et le bien-être des animaux, et être capable de détecter les signes d'inconfort et de stress. Les professionnels devraient avoir suivi un cours sur le comportement des animaux en général et sur les interactions homme-animal appropriées selon les particularités des espèces (ex : chevaux, cochons, hamsters, gerbilles).
- Les professionnels doivent avoir une compréhension des limites spécifiques à l'animal et les respecter. Les animaux participant aux IAA ne devraient jamais être impliqués si leur sécurité et leur confort risquent d'être mis en péril. Les exemples d'activités et d'exercices de thérapie inappropriés incluent (mais ne sont pas limités à) sauter ou se pencher au-dessus de l'animal, l'habiller avec des vêtements humains ou des déguisements, l'équiper d'accessoires inconfortables (tout équipements autre que des bandanas, des manteaux pour protéger des intempéries, des chaussons conçus spécifiquement pour les animaux) ou faire effectuer à l'animal des tâches physiquement exigeantes ou stressantes (ex : ramper, se pencher / fléchir dans des positions non naturelles, tirer du matériel lourd) ou des exercices qui nécessiteraient de tels mouvements et postures. L'animal doit être à tout moment sous la surveillance de l'intervenant qui doit veiller à ce que les bénéficiaires ne les malmènent pas par certains comportements (ex : en tirant la queue / oreilles, chevaucher ou ramper sous l'animal) qui pourrait mettre en danger tant le bénéficiaire que l'animal.
- Les professionnels qui sont responsables du bien-être de l'animal lors de l'intervention doivent s'assurer que l'animal est en bonne santé, à l'aise, et bien pris en charge pendant et après les séances (ex : mise à disposition d'eau fraîche, s'assurer que les sols où ils travaillent sont sûrs et adaptés). Les animaux ne doivent pas être trop sollicités ou surmenés, les sessions doivent être limitées dans le temps.
- Des soins vétérinaires appropriés doivent être assurés. Tous les animaux participant à des IAA ou AAA doivent être suivis par un vétérinaire lors du processus de sélection et

dans la durée. La fréquence de ces contrôles doit être décidée par le vétérinaire en fonction des besoins de chaque animal et du type d'activités dans lequel l'animal est impliqué. Les soins aux animaux doivent être adaptés à l'espèce, qu'il s'agisse de la nourriture spécifique à chaque espèce, l'habitat, la température appropriée, l'éclairage, un environnement stimulant et toutes autres caractéristiques pertinentes pour faire en sorte que l'animal manifeste un comportement habituel naturel dans la mesure du possible.

- Des mesures adéquates doivent être prises pour prévenir les zoonoses. Les professionnels doivent veiller à ce que les animaux soient suivis par un vétérinaire pour des examens de routine au moins une fois par an concernant les vaccinations appropriées et la prévention des parasites. Les animaux impliqués dans les IAA ne doivent pas être nourris de viande crue ou d'autres protéines biologiques brutes, par exemple le lait non pasteurisé (à l'exception des animaux non sevrés recevant le lait de leur mère) (Murthy et al. 2005)
- Les professionnels et les intervenants qui travaillent en partenariat avec des animaux visitant ou y résidant dans des institutions (ex : école, hôpital psychiatrique, prison, maison de retraite) doivent avoir une parfaite connaissance de la législation en général et des réglementations spécifiques qui les régissent. Dans le cadre de leurs propres programmes, institutions et professionnels doivent oeuvrer pour que les politiques et les procédures prévoient d'assurer une bonne prise en charge des animaux intervenant dans les IAA. La constitution d'un comité d'éthique est recommandée. Ce comité doit comprendre des personnes très compétentes concernant le bien-être des animaux (ex : vétérinaire)
- Les chiens d'assistance sont hautement spécialisés, aussi les recommandations concernant les professionnels qui travaillent en partenariat avec des chiens d'assistance ne font-elles pas partie de ce document.

Compte tenu de la preuve biologique et psychologique de l'affinité innée entre les humains et les animaux et l'engagement de protéger leur santé et leur bien-être, les membres de l'International Association of Human-Animal Interaction Organizations (IAHAIO) adoptent très



largement le concept de "One Health", qui affirme que la santé et le bien-être des animaux, des personnes et de l'environnement sont inextricablement liés<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> <http://www.iahaio.org/files/declarationchicago.pdf>, IAHAIO 2013, Déclaration de Chicago

## RÉFÉRENCES

---

1. American Veterinary Medical Association (AVMA) (nd). *Animal-Assisted Interventions: Guidelines*. Link: <https://www.avma.org/KB/Policies/Pages/Animal-Assisted-Interventions-Guidelines.aspx>
2. Brakes, P., & Williamson, D (2007). *Dolphin Assisted Therapy*. The Whale and Dolphin Conservation Society. Link: [https://oceancaresociety.org/wp-content/uploads/2016/07/Report\\_Delphintherapie\\_Brakes-Williamson\\_Can-you-put-your-faith-in-DAT\\_EN\\_2007.pdf](https://oceancaresociety.org/wp-content/uploads/2016/07/Report_Delphintherapie_Brakes-Williamson_Can-you-put-your-faith-in-DAT_EN_2007.pdf)
3. Farm Animals Welfare Council (FAWC) (1979, 2009). *Five Freedoms*. Link: <https://webarchive.nationalarchives.gov.uk/20121010012427/http://www.fawc.org.uk/freedoms.htm>
4. Fraser D. (2008) *Understanding Animal Welfare: The Science in its Cultural Context*. Oxford: Wiley-Blackwell.
5. Jordan, T., Lem, M. (2014). One Health, One Welfare: Education in practice Veterinary students' experiences with Community Veterinary Outreach, "Canadian Veterinary Journal", vol. 55(12), pp. 1203–1206; link: <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC4231813/>
6. Murthy, R., Bearman, G., Brown, S., Bryant, K., Chinn, R., Hewlett, R., George, G., Goldstein E., Holzmann-Pazgal, G., Rupp, M., Wiemken, T., Weese, S., Weber, D. (2015). Animals in Healthcare Facilities: Recommendations to Minimize Potential Risks. "Infection Control and Hospital Epidemiology", vol. 36(5), pp. 495-516. DOI: [10.1017/ice.2015.15](https://doi.org/10.1017/ice.2015.15)
7. Ormerod, E. J (2008). Bond-centered veterinary practice: Lessons for veterinary faculty and students. "Journal of Veterinary Medical Education", vol. 35 (4), pp. 545-551.
8. Pinillos, R., Appleby, M., Scott-Park, F., Smith, C.W. (2015). One Welfare, "Veterinary Record" vol. 177, pp. 629-630; link: <http://dx.doi.org/10.1136/vr.h6830>
9. World Health Organization (1946). *WHO Definiton of Health*. Preamble to the Constitution of WHO as adopted by the International Health Conference, New York, 19 June - 22 July 1946; signed on 22 July 1946 by the representatives of 61 States (Official Records of WHO, no. 2, p. 100) and entered into force on 7 April 1948. The definition has not been amended since 1948.

## REMERCIEMENTS

---

Avec nos remerciements aux collègues des domaines de la santé animale, du comportement et du bien-être, et à l'American Veterinary Medical Association, l'Humane Society of the United

States, l'American Humane Society, l'Assistance Dogs International, l'International Fund for Animal Welfare, et la Whale and Dolphin Conservation Society pour leurs points de vue sur le bien-être animal dans les IAA.

## TRADUCTION

---

La traduction initiale en 2015 de ce document a été assurée par

- Marine Grandgeorge
- Sylvie Mckandie
- Catherine Roblin

La mise à jour du document en 2019 a été réalisée par Marine Grandgeorge